

# VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS



## ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil général du lundi 29 janvier 2001

à 19h30

à l'Hôtel-de-Ville

1. Nomination d'un scrutateur ou d'une scrutatrice en remplacement de M. Pascal Guillet (PS), démissionnaire
2. Nomination d'un membre à la Commission des Services industriels et d'un membre à la Commission des comptes 2000, en remplacement de M. Pascal Guillet (PS), démissionnaire
3. Nomination d'un membre à la Commission des Travaux publics en remplacement de M. Bernard Jaunin (PS), démissionnaire
4. Nomination d'un membre de la Fondation Winterthour – La Chaux-de-Fonds en remplacement de Mme Heike Schmidt (Eco.), démissionnaire
5. Postulat des groupes POP-US et Eco déposé le 18 décembre 2000 invitant le Conseil communal à créer une convention entre le HCC et la ville
6. Postulat du groupe L/PPN déposé le 18 décembre 2000 et relatif à la présentation d'une planification financière tenant compte de la suppression de la taxe foncière en 2004
7. Postulat du groupe L/PPN déposé le 18 décembre 2000 et relatif à la présentation d'une planification financière tenant compte de la mise en place de mesures structurelles
8. Rapport du Conseil communal du 17 janvier 2001 à l'appui de la vente d'un terrain en zone industrielle d'une surface de 3'198 m<sup>2</sup> environ à la société Breitling Chronométrie SA
9. Rapport du Conseil communal du 17 janvier 2001 relatif à un échange de terrain d'environ 24 m<sup>2</sup> à la rue de la Croix-Fédérale
10. Rapport du Conseil communal du 17 janvier 2001 relatif à une demande de crédit complémentaire de Fr. 322'800.- TTC pour l'assainissement du bassin d'eaux pluviales (BEP) de la Station d'épuration des eaux (STEP)
11. Rapport du Conseil communal du 17 janvier 2001 concernant la vente des terrains communaux en pleine propriété ou en droit de superficie et en réponse au postulat de M. Philippe Merz adopté le 18 février 1997

12. Motion de M. Francis Stähli et consorts déposée le 27 juin 2000 relative à l'image de la ville, en rapport avec l'Art nouveau et Le Corbusier
13. Motion de M. Francis Stähli et consorts déposée le 27 juin 2000 relative à la mise à disposition d'un terrain pour les gens du voyage
14. Motion de M. Laurent Kurth et consorts déposée le 27 juin 2000 concernant l'occupation des bâtiments industriels
15. Motion de M. Laurent Kurth et consorts déposée le 27 juin 2000 relative aux structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse
16. Motion de M. Claude-Eric Hippenmeyer et consorts déposée le 30 août 2000 relative à la future implantation de la HEP BEJUNE dans notre ville
17. Motion de M. Pierre Bauer et consorts déposée le 30 août 2000 concernant l'aménagement d'espaces verts en ville
18. Motion de M. Laurent Kurth et consorts déposée le 28 septembre 2000 concernant l'adaptation de l'offre de transports en commun aux nouvelles modalités d'organisation du travail
19. Motion de M. Laurent Kurth et consorts déposée le 28 septembre 2000 concernant le renforcement de l'agglomération des Montagnes neuchâtelaises dans le cadre des accords bilatéraux
20. Motion de M. Gérard Bosshart et consorts déposée le 28 septembre 2000 demandant la création d'un giratoire au carrefour Liberté- Mélèzes-Arpenteurs
21. Projet d'arrêté de M. Gérard Bosshart et consorts déposé le 28 septembre 2000 relatif à la rotation annuelle de la présidence du Conseil communal
22. Motion de Mme Eva Fernandez Aeberhard et consorts déposée le 31 octobre 2000 relative au soutien à apporter à l'organisation d'activités culturelles et sportives
23. Motion de M. Pierre Bauer et consorts déposée le 31 octobre 2000 relative à une meilleure connaissance des institutions culturelles de la ville par les élèves, apprentis et étudiants
24. Interpellation de M. Pierre-Alain Thiébaud et consorts déposée le 30 novembre 2000 concernant la circulation au carrefour rue Neuve/Balance
25. Interpellation de M. André Geiser et consorts déposée le 30 novembre 2000 relative à la protection incendie dans les zones rurales
26. Motion des groupes POP-US et Eco déposée le 18 décembre 2000 concernant la politique des sports
27. Motion de M. Gérard Bosshart et consorts déposée le 18 décembre 2000 relative à la vente progressive du parc immobilier communal

CONSEIL COMMUNAL

## POSTULAT

Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de créer une convention entre le HCC et la Ville. Cette convention pourrait s'étendre à d'autres protagonistes comme le Canton, la ville du Locle, etc. Son but serait d'aider mieux le club tout en veillant à préserver les intérêts des collectivités publiques. Cela n'a pas pour objectif de mettre le club sous tutelle mais de créer un véritable partenariat.

Signée: Francis PORTNER, Francis STAHLI, Henri VON KAENEL, Patrick ERARD,  
Philippe LAGGER, Gabrielle WURGLER

18.12.2000

---

## POSTULAT

Le budget 2001 est très décevant au regard des attentes suscitées par la campagne de votation de la péréquation. Il ne présente pas la marge de manœuvres qu'on aurait pu espérer du premier budget de l'après péréquation.

Par ailleurs, le coefficient fiscal à 106 reste élevé et ne provoque pas une réduction de la fiscalité pour tous, mais représente au contraire une augmentation nette de la fiscalité pour d'importantes catégories de contribuables, en particulier pour ceux qui sont déjà les plus lourdement taxés et les plus mobiles.

De plus, notre Ville continue à percevoir une taxe foncière sans avoir ni planifié, ni provisionné sa suppression pourtant légalement obligatoire en 2004.

Compte tenu de cette situation, il est indispensable que le Conseil Communal soumette au Conseil Général une planification sur quatre ans du compte de fonctionnement incluant entre autres les effets de la suppression de la taxe foncière en 2004 et son éventuel provisionnement au cours des exercices précédents.

Signée: Gérard BOSSHART, Anne-Marie GIRARDIN, Jacques ROSSELET,  
Manuela SURDEZ, Pierre-André ROHRBACH, Pierrette UMMEL, Valérie  
SCHWEINGRUBER, André GEISER, Patrick HALDIMANN, Daniel RYTER,  
Charles BUHLMANN

18.12.2000

---

## POSTULAT

Malgré la péréquation et contrairement aux espoirs légitimes de la population suite aux promesses faites dans la campagne qui a précédé la votation sur ce sujet, notre budget communal ne présente aucune marge de manoeuvres, tout en anticipant déjà largement les fruits de la croissance.

Les charges ne faisant d'autre part qu'augmenter, l'espoir d'équilibrer le budget 2001 et les budgets futurs ne repose que sur une hypothétique augmentation du produit de la péréquation ou des recettes fiscales.

Seules des mesures structurelles permettront donc de retrouver la marge de manœuvres indispensable.

Le Conseil Communal est dès lors invité à proposer au Conseil Général un nouveau train de mesures structurelles qui reprendra entre autres les quelques mesures proposées en 1999 dont l'analyse a été abandonnée en cours de route.

Signée: Gérard BOSSHART, Anne-Marie GIRARDIN, Jacques ROSSELET, Manuela SURDEZ, Pierre-André ROHRBACH, Pierrette UMMEL, Valérie SCHWEINGRUBER, André GEISER, Patrick HALDIMANN, Daniel RYTER, Charles BUHLMANN

18.12.2000

---

## MOTION

### L'Art nouveau, Le Corbusier: des cartes pour l'image de la ville

Les villes qui ont donné le jour à des personnalités d'envergure dans des domaines comme la politique, la science ou la culture, font fréquemment référence à ces figures dans leur image de marque.

Au début du XXe siècle, La Chaux-de-Fonds était la capitale de l'Art nouveau en Suisse. Ce mouvement avait pour centre l'Ecole d'Art et l'enseignement de Charles L'Eplattenier dont l'élève le plus célèbre fut Charles-Edouard Jeanneret, le futur Le Corbusier. Jusqu'à l'âge de trente ans, celui-ci eut chez nous une activité diversifiée (construction de villas, décoration d'appartements, création de mobilier), tout en voyageant dans les centres artistiques européens pour élargir sa formation.

Si les villas construites par Jeanneret sont en mains privées avec des accès publics possibles pour la Villa Turque et, à moyen terme, pour la Maison blanche, la Ville est propriétaire de la seule oeuvre d'art total conçue par L'Eplattenier et ses élèves: le Crématoire. Ce dernier est avec la Maison blanche et le Théâtre l'un des trois monuments historiques classés d'importance nationale par la Confédération.

Les collections de trois institutions publiques: la Bibliothèque (fonds Le Corbusier), le Musée des Beaux-Arts (mobilier, peinture, tapisserie et sculpture) et le petit musée de l'Ecole d'Art documentent les autres facettes de la personnalité de Jeanneret et son milieu formateur. Ces fonds pourraient être enrichis à l'avenir par les objets et documents en mains de propriétaires privés, sensibles à un intérêt des autorités locales pour cette période.

Alors que de nombreuses villes européennes ont remarquablement su utiliser leur rôle de centres nationaux de l'Art nouveau (Glasgow, Bruxelles, Nancy, Vienne), La Chaux-de-Fonds n'a jusqu'à maintenant que peu entrepris dans ce domaine. L'intérêt actuel manifesté pour cet aspect de l'histoire de la ville par des spécialistes suisses et européens ne devrait pas laisser les autorités sans projet dans ce domaine.

Le Conseil communal est prié d'étudier par quels moyens notre ville pourrait mettre davantage en valeur son patrimoine du début du siècle et attacher plus intimement son nom à celui de Le Corbusier. En jouant ces cartes maîtresses, elle bénéficierait pour son image de l'aura de ce courant et de cet homme qui marquèrent le XXe siècle.

Dans la même perspective, nous souhaiterions que l'idée suggérée dans l'une des études de l'IRER, à savoir la création d'un centre de design, qui présenterait les objets produits aujourd'hui dans notre région, sous leurs aspects technique, industriel et esthétique, soit analysée afin que la mise en valeur de notre passé s'associe à celle de notre présent et, finalement, de notre avenir.

Signée: Francis STÄHLI, Philippe LAGGER, Pierre-Alain THIEBAUD, Philippe ERARD, Patrick HERRMANN, Henri VON KAENEL, Gabrielle WURGLER, Jean-Pierre VEYA

27.6.2000

---

## MOTION

Ce week-end, les citoyens et citoyennes d'une commune genevoise ont, à une faible majorité il est vrai, refusé d'accorder à des gitans un espace tout simplement vivable.

Il reste que les familles concernées ont très douloureusement ressenti cet ostracisme, alors qu'elles pensaient tout autant faire partie de Genève que du monde et que ce vote négatif s'est fait au nom des pires préjugés.

Nous souhaiterions que nos Montagnes neuchâteloises, historiquement terre d'accueil, fassent un signe aux gens du voyage en leur proposant un lieu dignement équipé pour s'arrêter, du moins pendant la bonne saison, chez nous, à La Chaux-de-Fonds ou au Locle.

Nous demandons au Conseil communal, en collaboration avec la ville voisine, d'étudier cette proposition et de l'étendre, en accord avec la communauté en question, à d'autres formes d'échanges, comme l'organisation d'un festival annuel de musique tzigane en nos lieux.

Signée: Francis STAHLI, Pierre-Alain THIEBAUD, Philippe LAGGER, Patrick ERARD, Patrick HERRMANN, Gabrielle WURGLER, Jean-Pierre VEYA, Henri VON KAENEL

27.6.2000

---

## MOTION

### Tirer profit des anciens bâtiments industriels pour favoriser le développement démographique de la Ville

Au cours des dernières années, plusieurs entreprises installées au coeur de la Cité ont été contraintes de construire de nouveaux bâtiments dans les nouvelles zones industrielles en périphérie de la Ville pour assurer leur développement. Les conséquences de ce mouvement, qui permet certes de favoriser le développement d'entreprises, se mesurent toutefois notamment par :

- une consommation de terrains industriels,
- un accroissement des mouvements pendulaires entre le centre et la périphérie de la Ville,
- l'abandon d'immeubles industriels anciens et la réduction de l'activité économique au coeur de la Cité.

Récemment, quelques expériences de reconversion de ces anciennes usines en logements spacieux ont été tentées à La Chaux-de-Fonds, comme ailleurs.

Toutefois, pour être véritablement attractives, de telles rénovations d'immeubles devraient souvent être complétées d'aménagements de l'environnement urbain (limitation des transports, développement d'espaces verts, etc.).

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal est prié :

- d'étudier les moyens de favoriser la renaissance de PME au coeur de la Ville,
- de tirer le bilan des expériences récentes de reconversion de bâtiments industriels en logement,
- d'évaluer l'intérêt de multiplier ce type d'expériences à La Chaux-de-Fonds,
- le cas échéant, de développer un concept favorisant de telles reconversions, intégrant notamment des incitations à transformer, et des mesures d'aménagement urbain adéquates.

Signée: Laurent KURTH, Françoise DUCOMMUN, Pascal GUILLET, Irène CORNALI-ENGEL, Fabienne MONTANDON, Claude-Eric HIPPENMEYER, Serge VUILLEUMIER, Katia BABEY, Alex FISCHLI, Pierre BAUER, Alain TISSOT

27.6.2000

## MOTION

### Des structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse: une prestation servant également le développement économique et démographique

Avec l'évolution de l'organisation sociale, tous les adultes d'une même famille aspirent souvent à conserver un lien avec le marché du travail pendant la période d'éducation des enfants.

Du point de vue de l'offre de structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse, La Chaux-de-Fonds s'est longtemps singularisée par l'importance et la qualité de son offre. Or, cette offre doit être adaptée aux nouveaux besoins et en particulier aux besoins :

- d'ouverture le matin avant les périodes d'horaire scolaire,
- d'ouverture à l'heure du repas de midi,
- d'ouverture prolongée le soir.

Les résultats des réflexions d'un groupe de travail constitué sur ce sujet au niveau cantonal étant attendus de longue date, l'évaluation de l'offre de La Chaux-de-Fonds dans ce domaine doit désormais être réalisée sans plus attendre. Le développement de telles structures répondrait en effet non seulement à des attentes de nature sociale, mais contribuerait au développement économique et démographique de la Ville en favorisant l'activité des femmes et en favorisant l'établissement de familles dans notre commune.

Il contribuerait également à inverser la tendance relevée par les récentes études de l'Université sur le développement régional, à savoir le développement des agglomérations comme centres d'activités et leur affaiblissement démographique au profit des autres régions du canton.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal est prié :

- de dresser rapidement un inventaire de l'offre de structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse dans la commune,
- de déterminer les besoins actuels et futurs dans ce domaine, et
- de proposer une politique et des objectifs de développement de telles prestations à court et moyen termes.

Signée: Laurent KURTH, Pierre-Alain BOREL, Claude-Eric HIPPENMEYER, Katia BABEY, Françoise DUCOMMUN, Irène CORNALI-ENGEL, Serge VUILLEUMIER, Pascal GUILLET, Fabienne MONTANDON, Pierre BAUER, Alain TISSOT, Alex FISCHLI

27.6.2000

---

## MOTION

La partie neuchâteloise de la future HEP BEJUNE (désignée désormais sous le titre Institut pédagogique neuchâtelois) élira domicile à La Chaux-de-Fonds, sur le site de Beauregard. Le transfert des institutions concernées (Ecole normale, Séminaire pédagogique, Centre de perfectionnement du corps enseignant et Office de documentation pédagogique) s'échelonnera de l'été 2000 à 2003.

Le Conseil communal est invité à prendre toute mesure utile pour que la Ville profite pleinement de cette implantation, en favorisant l'accueil des étudiants et des enseignants. Il s'agirait, par exemple, d'étudier les moyens d'offrir:

- une centralisation des offres de logement pour les étudiants
- l'amélioration de la desserte du site par les TC
- des mesures incitatives pour encourager les enseignants à s'installer à terme dans les Montagnes neuchâteloises
- une information (dans le site même) large et continue sur la vie de la cité et plus particulièrement sur sa vie culturelle.

Signée: Claude-Eric HIPPENMEYER, Pierre-Alain BOREL, Pierre BAUER, Françoise DUCOMMUN, Irène CORNALI-ENGEL, Pascal GUILLET, Alex FISCHLI, Fabienne MONTANDON, Laurent KURTH

30.8.2000

---

## MOTION

« *Reverdifier la ville. Et si nous plantions 1000 arbres en ville ?* ». Poser cette question, c'est lancer une réflexion prospective sur la place et l'importance des espaces verts et fleuris dans notre ville.

Certes, le nouveau règlement d'aménagement prévoit la protection des arbres et l'aménagement des abords des constructions nouvelles par des plantations. De plus, l'implantation d'arbres est belle et suffisante dans de nombreux endroits de la ville et il ne s'agit pas de planter des arbres n'importe où, surtout lorsque la forêt est très proche !

Il n'en demeure pas moins que les questions suivantes se posent :

- Le développement harmonieux de la ville et de ses nouveaux quartiers n'exige-t-il pas, parallèlement à un plan de circulation efficace, une réflexion sur l'aménagement d'espaces de verdure et d'agrément essentiels pour renforcer l'attractivité de notre ville ?
- Ne serait-il pas utile de réfléchir au genre d'espaces verts et d'arbres que l'on veut avoir en Ville (par exemple: plantations à même le sol ou dans des bacs (qui seront déplacés en hiver), augmentation ou non des arbres fruitiers selon la belle expérience de la place de la Carmagnole, etc.) ?

Le Conseil communal est donc prié de procéder à une étude sur les questions précitées et de présenter des propositions concernant d'une part le développement et le renouvellement des plantations d'arbres et, d'autre part, l'aménagement d'espaces verts et fleuris en ville, tout particulièrement en relation avec les nouveaux quartiers.

Signée: Pierre BAUER, Claude-Eric HIPPENMEYER, Pierre-Alain BOREL, Alex FISCHLI, Françoise DUCOMMUN, Irène CORNALI-ENGEL, Pascal GUILLET, Fabienne MONTANDON, Laurent KURTH

30.8.2000

---

## MOTION

### Adapter l'offre de transports en commun aux nouvelles modalités d'organisation du travail

Le 1er août 2000, les nouvelles dispositions de la loi sur le travail sont entrées en vigueur. Cette nouvelle législation introduit d'importantes modifications dans les possibilités d'organisation du travail au sein des entreprises. Un recours accru au travail en équipe, au travail du soir ou de nuit, doit en particulier être attendu de ce fait, qu'il soit souhaitable ou non.

De ces modifications découleront de nouveaux besoins en matière de transports. En particulier, les dessertes des zones industrielles par les transports en commun devront être adaptées si l'on entend éviter que les modifications de la législation sur le travail ne conduisent à un accroissement du recours aux moyens de transport individuels.

En collaboration avec son homologue de la Ville du Locle, le Conseil communal est dès lors prié de procéder à un examen des conséquences de la nouvelle loi sur le travail sur les attentes en matière de transports et de préparer avec les compagnies concernées une adaptation de l'offre de transports en commun.

Signée: Laurent KURTH, Katia BABEY, Fabienne MONTANDON, Pascal GUILLET, Serge VUILLEUMIER, Pierre BAUER, Irène CORNALI ENGEL, Ariane Pizzolon

28.9.2000

---

### Amendement à la motion ci-dessus

Le Conseil communal est prié de procéder à une modification en 2001 de l'enquête statistique auprès des entreprises de la Ville en incluant les types d'horaires des personnes travaillant dans lesdites entreprises.

Signée: Philippe Laeng

13.11.2000

---

### MOTION

#### Accords bilatéraux - une chance de renforcer l'agglomération des Montagnes neuchâteloises

Au mois de mai 2000, le peuple suisse a accepté les accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le courant de l'année 2001. L'une des principales conséquences de ces accords sera la facilitation des échanges entre les pays de l'Union européenne et la Suisse.

Dans les Montagnes neuchâteloises, cette ouverture présente de nombreux défis, mais surtout la chance, pour les deux villes de l'agglomération, de renforcer leur rôle de centre au cœur de l'Arc jurassien et de se défaire progressivement de leur image de région périphérique.

Relever ces défis et saisir cette chance impliquent toutefois que la région, sa population, ses infrastructures et ses institutions soient préparées à cette échéance.

Le Conseil communal est dès lors prié de dresser un inventaire des conséquences prévisibles de l'entrée en vigueur des accords bilatéraux pour la région et d'établir une planification des mesures à prendre pour y répondre. Le Conseil communal est invité à réaliser cette préparation de façon concertée avec la Ville du Locle et l'Etat.

Signée: Laurent KURTH, Katia BABEY, Fabienne MONTANDON, Pascal GUILLET, Serge VUILLEUMIER, Pierre BAUER, Irène CORNALI ENGEL, Ariane Pizzolon

28.9.2000

---

## MOTION

De nombreux carrefours en ville ont été aménagés ces dernières années afin d'en augmenter la sécurité et d'en faciliter l'utilisation pour les automobilistes, les cyclistes et les piétons.

Malgré cela, un carrefour reste particulièrement dangereux pour ces trois catégories d'usagers, tout particulièrement en raison de son importante fréquentation et de la vitesse des véhicules. Il s'agit du carrefour du Boulevard de la Liberté de la rue des Mèlèzes et de la rue des Arpenteurs, plus concrètement de l'important carrefour situé à hauteur du mini-golf.

Ce carrefour est en effet à la fois trop vaste et trop petit. Trop vaste car les véhicules ne savent pas où se positionner, trop petit car lors des pointes de trafic, le centre du carrefour est encombré, ce qui empêche les véhicules de quitter le Boulevard de la Liberté. Pour les cyclistes, la situation dans ce carrefour est parfois inextricable et très souvent dangereuse.

Compte tenu des problèmes constatés, la transformation de ce carrefour est indispensable. Sa surface permettrait sans autre la construction d'un giratoire, qui semble être une solution avant fait ses preuves à de nombreux endroits similaires en ville.

Le Conseil communal est dès lors prié d'étudier la transformation de ce carrefour et plus particulièrement la construction d'un giratoire.

Signée: Gérard BOSSHART, Pierrette UMMEL, Jacques ROSSELET, Valérie SCHWEINGRUBER Daniel RYTER, Manuela SURDEZ, Pierre-André ROHRBACH

28.9.2000

---

## PROJET D'ARRETE

En vue de moderniser et dynamiser le fonctionnement du Conseil communal par l'introduction d'une rotation annuelle à sa présidence, le Conseil général arrête:

Article premier.- L'article 77 du Règlement général est modifié comme suit:

*A l'exception de la présidence qui est annuelle, les membres du bureau sortant sont immédiatement rééligibles.*

Article 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Signée: Gérard BOSSHART, Pierrette UMMEL, Jacques ROSSELET, Valérie SCHWEINGRUBER Daniel RYTER, Manuela SURDEZ, Pierre-André ROHRBACH

28.9.2000

---

## MOTION

### Aide et soutien à l'organisation d'activités culturelles et sportives par les associations et/ou les citoyens

Une ville où il fait bon vivre, slogan mis à part, c'est aussi une ville où il se passe souvent quelque chose, une ville où il y a du choix en matière de loisirs, de culture et de sport. Bien souvent, lorsque nous regardons l'agenda proposé dans la presse, nous constatons une floraison d'activités proposées par les diverses associations culturelles ou sportives de la ville. Certaines sont presque une tradition, d'autres, par leur nouveauté, démontrent un dynamisme et un engagement citoyen digne d'être soutenu.

Or on le sait, les organisateurs de nouvelles activités sont parfois freinés dans leur élan, voir même découragés jusqu'à l'abandon du projet par leur méconnaissance des structures administratives de la ville.

Afin d'éviter cet obstacle et rendre plus aisé la mise sur pied de telles manifestations, nous proposons que le Conseil communal édite une brochure qui présente la liste des personnes et des administrations concernées par l'organisation de telles activités. Cette brochure donnerait les coordonnées ainsi que les compétences de chaque personne par rapport à ces questions.

Cette brochure pourrait être largement disponible par exemple à la chancellerie, auprès du délégué culturel, de l'Office des Sports, à l'office du tourisme et sur le futur site Internet de la ville.

Parallèlement à la réalisation de la brochure, il serait indispensable de préparer les personnes citées à leur nouvelle tâche de conseil auprès des citoyens/nes et des associations.

Signée: Eva FERNANDEZ AEBERHARD, Jean-Pierre VEYA, Amaël JOHN, Francis PORTNER, Henri VON KAENEL

31.10.2000

---

## MOTION

### Elèves, apprentis et étudiants: pour une meilleure connaissance des institutions culturelles de la ville

La Chaux-de-Fonds a toujours voulu, pour rester attractive et vivante, promouvoir une vie culturelle riche et dynamique. Grâce au soutien de la Ville notamment, il existe une offre culturelle importante dans de nombreux domaines (musées, théâtres, musique, conférences, etc. ).

Malheureusement, trop peu de Chaux-de-Fonniers connaissent les principales institutions culturelles soutenues par la Ville. Les efforts financiers de celle-ci et le travail considérable effectué par ces institutions appellent donc un renforcement des liens entre la population et les principaux acteurs culturels.

Un des moyens les plus efficaces de développer ces liens est de faire mieux connaître les acteurs et lieux culturels aux élèves, apprentis et étudiants. Cela se justifie d'autant plus que l'ouverture à la culture fait partie des objectifs de l'école. Ainsi, les écoles ont un rôle important à jouer pour permettre à chaque élève d'avoir -au moins une fois- visité chacun de nos musées ou assisté à un spectacle, un concert ou une conférence dans les principaux lieux culturels soutenus par la Ville.

Un tel projet exige la mise en place d'une véritable politique de collaboration entre les écoles et les principales institutions culturelles.

Cette politique suppose notamment :

une information complète et régulière fournie par les institutions culturelles aux écoles,

- a) une mobilisation des directions d'écoles et du corps enseignant en vue de valoriser lesdites institutions culturelles et de les faire découvrir régulièrement à leurs classes,
- b) des arrangements -en particulier financiers- entre la Ville, les écoles et les institutions culturelles pour faciliter l'accès des classes à ces dernières et assurer la collaboration nécessaire.

Le Conseil communal est donc prié d'étudier les voies et moyens de mettre rapidement sur pied une telle politique.

Signée: Pierre BAUER, Ariane PIZZOLON, Françoise DUCOMMUN, Alex FISCHLI, Serge VUILLEUMIER, Alain TISSOT, Irène CORNALI-ENGEL, Pascal GUILLET

31.10.2000

## INTERPELLATION

### Les 40 tonnes "écraseurs de pieds" ou plus ?

Dernièrement nous avons assisté à une scène qui aurait pu tourner au tragique !

Au début de la rue Neuve, un handicapé attendait le feu vert pour emprunter le passage pour piétons en direction du magasin de meubles Jacot. Un rien figé dans ses pensées, il ne pouvait saisir le déroulement de la scène qui se passait devant lui. En effet un très grand camion essayait tant bien que mal de négocier son contour. En provenance du Jura il empruntait cette route pour se rendre en direction du Locle.

Ce 40 tonnes, 3 essieux arrière, a très largement empiété sur le trottoir, sans que le piéton ne bouge d'un centimètre, au risque de se faire écraser. Visiblement il ne pouvait pas évaluer la situation dangereuse dans laquelle il se trouvait.

Par chance (miracle?), aucun accident n'est à déplorer, comme pourrait le préciser un communiqué de police.

Le Conseil Communal est prié de nous informer avec précision et conviction sur les points suivants :

1°) est-il autorisé aux gros camions d'emprunter cette route, par-là même ce contour très étroit ?

2°) est-il possible d'envisager très rapidement le déplacement de ce passage pour piétons plus à l'Ouest afin de le rendre moins dangereux. (Nous estimons qu'une famille avec poussette, enfants, et commissions du marché peut tout à fait se trouver dans une situation tout aussi dangereuse que notre exemple, hélas, bien réel !)

3°) ne faudrait-il pas installer des barrières de protection, afin de bien délimiter le territoire des piétons, de celui des véhicules ?

Nous croyons savoir que la négociation de ce virage n'est pas non plus de tout repos pour nos transports publics. Pour notre groupe il y a urgence de bien se poser les bonnes questions.

Nous remercions par avance le Conseil communal pour l'attention qu'il portera à notre interpellation.

Signée: Pierre-Alain THIEBAUD, Gabrielle WURGLER, Patrick ERARD, Philippe LAGGER, Francis STAHLI, Francis PORTNER, Jean-Pierre VEYA, Théo BREGNARD, Patrick HERRMANN

30.11.2000

---

## INTERPELLATION

### Alarme incendie en zone rurale

N'envoyons plus les Sapeurs-Pompiers au casse-pipe.

Trop souvent, lors d'alarme feu en zone rurale, nous constatons des lacunes importantes dans le début d'intervention des Premiers-Secours : hésitations géographiques, recherches des voies d'accès, enlèvement de véhicules, méconnaissance des endroits d'alimentation d'eau. Tout cela retarde la lutte contre le feu et peut entraîner de graves conséquences.

Avec la mise en place du SIS, l'improvisation n'a plus sa place.

Au vu de ce qui précède, nous invitons le Conseil communal à prévoir la réalisation de plans d'intervention pour chaque immeuble situé en zone rurale.

Signée: André GEISER, Pierrette UMMEL, Pierre-André ROHRBACH, Gérard BOSSHART, Daniel RYTER

30.11.2000

---

## MOTION

Le Conseil communal est chargé de réfléchir sur la problématique d'une politique des sports en ville de La Chaux-de-Fonds. Cette politique serait basée sur un bon équilibre entre le sport de masse et le sport de haut niveau. Elle pourrait se faire sur des critères bien définis, elle viserait des objectifs précis et réalistes. Une concertation avec le secteur privé s'investissant dans le sponsoring pourrait s'établir et être fructueuse. Il s'agirait de mettre en place une politique des sports à tous les niveaux: enfants, adolescents, adultes, personnes âgées.

Signée: Francis PORTNER, Francis STAHLI, Amaël JOHN, Théo BREGNARD,  
Patrick ERARD, Philippe LAGGER, Gabrielle WURGLER

18.12.2000

---

## MOTION

Notre Commune présente un endettement important (Fr. 332'672'228.- au 31.12.1999), ce qui provoque une charge annuelle d'intérêts de plus en plus lourde (comptes 1999 : Fr. 18'787'689.-- ), qui pénalise d'entrée chacun de nos budgets.

Les investissements dans des installations et des équipements d'intérêt public restent pourtant indispensables, ce qui a pour effet d'accroître d'année en année notre dette, car il faut chaque fois recourir à l'emprunt, l'autofinancement n'étant pas possible.

Par conséquent, si l'on veut pouvoir continuer à investir, il faut absolument réduire notre endettement.

La Commune est propriétaire d'un vaste patrimoine immobilier (735 appartements) qui n'est pas affecté à des tâches d'intérêt public. Ce patrimoine représente une fortune importante dont le rendement reste faible en regard des dépenses de rénovation qu'il nécessite.

Le Conseil Communal est dès lors invité à étudier et à présenter un rapport au Conseil Général concernant la vente progressive des immeubles locatifs communaux afin d'en affecter le produit à la réduction de la dette.

Signée: Gérard BOSSHART, Anne-Marie GIRARDIN, Jacques ROSSELET,  
Manuela SURDEZ, Charles BUHLMANN, Daniel RYTER, Patrick  
HALDIMANN, Valérie SCHWEINGRUBER, Pierrette UMMEL, Pierre-  
André ROHRBACH

18.12.2000

---